

MENTORAT

by



Fiche outil 1 : CHARTE ENGAGEMENT MENTOR / MENTORE

1/ DÉFINITION DU MENTORAT

Le mentorat se caractérise par les points suivants :

Le mentorat est un accompagnement personnel à caractère confidentiel, apporté par une personne bénévole dite le « mentor » à un étudiant de l'Université Savoie Mont Blanc dit le « mentoré ».

Ce dispositif permet au binôme, sans lien hiérarchique, de s'intégrer dans une démarche d'accompagnement personnalisé du mentoré sur la base

- ✓ D'une relation fondée sur un engagement libre et volontaire,
- ✓ D'un engagement bénévole entre les deux parties et n'entraînant aucune rémunération de part ou d'autre,
- ✓ D'une communication régulière entre mentor et mentoré,
- ✓ D'une relation mentorale encadrée par le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, garant de la viabilité du programme et du respect de la charte de déontologie.

2/ OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de mentorat porté par le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc vise à accompagner des candidats étudiants de l'USMB

- ✓ de premier cycle souhaitant des conseils sur leur projet professionnel
- ✓ en cours de cursus ou en fin d'étude qui souhaite découvrir le monde professionnel ou bénéficier d'un accompagnement pour leur insertion professionnelle.
- ✓ ayant un projet de création d'entreprise, de service, d'association, de produit...

3/ PRINCIPES DU MENTORAT

Notre programme de mentorat poursuit des objectifs de réussite et d'inclusion des étudiants en premier cycle décrocheurs, des étudiants fragilisés et des étudiants en fin d'étude via les leviers de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

La relation de mentorat se déroule dans un environnement privilégiant l'échange, la bienveillance, le respect et la confidentialité. La relation de mentorat a un caractère confidentiel, pour autant, mentors et mentorés acceptent de partager le contenu de leur expérience avec le Club des Entreprises lors des évaluations du programme.

MENTORAT

by



Cette relation implique différentes valeurs :

- ✓ Confidentialité
- ✓ Absence de jugement
- ✓ Respect mutuel
- ✓ Ouverture d'esprit
- ✓ Bienveillance
- ✓ Écoute
- ✓ Simplicité
- ✓ Humilité

Une relation basée sur un respect mutuel

- ✓ Le mentor et le Club des Entreprises doivent agir de manière à placer l'intérêt du mentoré en premier lieu.
- ✓ Si un mentor n'est pas en mesure de poursuivre son engagement, il devra informer le Club des Entreprises et ce dernier prendra des mesures appropriées.
- ✓ De même, si le mentoré souhaite mettre un terme à son engagement, il devra en informer, sous les plus brefs délais, le Club des Entreprises (à qui il présentera les raisons de la rupture de son engagement) et son mentor.

Une relation responsable :

- ✓ Devenir mentor ou mentoré est un acte de décision libre. Le programme proposé par le Club des Entreprises est basé sur le volontariat des participants. Ces derniers s'engagent à préserver une disponibilité suffisante (compatible avec leurs contraintes universitaires et/ou professionnelles) pour assurer un suivi de qualité et participer aux rencontres organisées à leur attention par le Club des Entreprises.
- ✓ Le mentoré tient compte des conseils et des informations de son mentor et celui-ci ne peut être tenu responsable des choix effectués. Le mentoré reste la seule personne décisionnaire.

Une relation équilibrée et réciproque :

- ✓ Le mentor exclut tout rapport hiérarchique ou de pouvoir, il ne s'agit pas d'un transfert unilatéral d'expérience mais bien d'un partage.
- ✓ Les parties ont lu le présent document et le comprennent, connaissent les limites, leurs responsabilités mutuelles, et les conditions du succès de cette démarche. Elles connaissent le rôle du coordinateur, peuvent l'interpeller et lui demander un rendez-vous si nécessaire.

MENTORAT

by



4/ ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS ACTEURS DU MENTORAT

Le Mentoré :

- ✓ Identifier précisément ses attentes et motivations à participer au programme
- ✓ Être à l'écoute
- ✓ Maintenir une dynamique dans la relation, honorer ses rendez-vous et en cas d'empêchement dû à une contrainte majeure, prévenir son mentor à l'avance et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent
- ✓ Partager sa situation en exprimant ses attentes et/ou questions
- ✓ Garantir un échange basé sur la confidentialité, sans jugement et fondé sur le respect
- ✓ S'engager dans la mise en œuvre des actions convenues conjointement, s'investir avec sérieux et conviction dans la relation de mentorat
- ✓ Reconnaître et respecter la valeur de l'investissement du mentor (cette valeur est d'autant plus grande qu'elle se fonde sur le bénévolat)
- ✓ Rester libre d'adhérer aux propositions du mentor
- ✓ Participer de manière active aux formations, ateliers, réunions, projets et programme d'animation proposés par le Club des Entreprises

Le Mentor :

- ✓ Être à l'écoute
- ✓ Maintenir une dynamique dans la relation, assurer un échange régulier avec le mentoré (a minima 1 rendez-vous toutes les 6 semaines)
- ✓ Honorer ses rendez-vous, prévenir le mentoré en cas d'empêchement et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent
- ✓ Suivre les actions de formation qui lui sont proposées
- ✓ Participer de manière active aux ateliers, réunions, projets et programme d'animation proposés par le Club des Entreprises
- ✓ Garantir un échange basé sur la confidentialité, sans jugement et fondé sur le respect
- ✓ Aider à développer les ressources personnelles du mentoré, le guider et l'accompagner dans la construction de son projet (ré-orientation, insertion professionnelle, création d'activité...)
- ✓ Transmettre son expérience, guider le mentoré sur les questions qu'il se pose avec bienveillance
- ✓ Partager ses connaissances et son réseau
- ✓ Fournir l'extrait n°2 du casier judiciaire en cas d'accompagnement d'un mentoré mineur
- ✓ Le mentor n'a pas vocation à apporter toutes les réponses au mentoré

Le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc :

- ✓ Donner aux mentors et mentorés une information claire sur le dispositif, ses valeurs et le fonctionnement du programme de mentorat
- ✓ Assurer la formation des mentors
- ✓ Constituer les binômes
- ✓ Veiller au bon fonctionnement du programme de mentorat

MENTORAT

by



- ✓ Mettre en place le suivi nécessaire au bon fonctionnement du programme et rester disponible pour les mentors et mentorés si ceux-ci en formulent la demande ; accompagner les acteurs à leur demande pour donner suite à d'éventuelles difficultés rencontrées dans le fonctionnement du binôme
- ✓ Animer le programme, proposer des projets et modules d'accompagnement
- ✓ Organiser et mettre en œuvre un bilan annuel du programme pour veiller à son amélioration (enquête, événements ...)

Date :

Lieu :

Signature du mentor	Signature du mentoré	Signature du Délégué Général du Club des Entreprises
		